

**Communication  
de Monsieur Jean Lanher**



**Séance du 3 juin 2005**



**La traduction, par l'Abbé Guillaume,  
en patois de Pagny-derrière-Barine,  
de la lettre apostolique de Pie IX (1854)  
sur le dogme de l'Immaculée Conception.  
Approche et étude grammaticale et dialectologique.**

Qui n'a pas été tenté d'écrire, en recourant nécessairement, faute de mieux, à l'alphabet conventionnel de notre langue française standard, ô combien artificiel, convenons-en, telle ou telle phrase prononcée en patois local de son village ou de sa vallée, voire une histoire, un récit, une fable, un proverbe ? Notre littérature «orale» a ainsi échappé, avec plus ou moins de bonheur, à la disparition de tout un pan d'oralité fragile qui risquait de se produire inévitablement en même temps que celle ou celui qui en avait été le dépositaire et qui en était porteur. La chose n'est pas étrangère à la Lorraine romane, peut-être même a-t-elle été vulgarisée ici plus qu'ailleurs. Les «noëls» recueillis au 19<sup>ème</sup> siècle, les chansons telles qu'on les retrouve consignées par exemple par George Chepfer et par Charles Sadoul à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et publiées en 1983 dans le volume : George CHEPFER, *Textes et Chansons*, en sont la preuve entre cent autres. Le succès a couronné notre illustre poème en sept chants de plusieurs milliers de vers en alexandrins, de surcroît, dont la rédaction commence en 1783, de *CHAN HEURLIN*, «poème en patois messin par Brondex et Maury», qui reste le modèle du genre, pour ne rien dire de la non moins célèbre édition, au tournant du 19<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup> siècle, des *Contes de*

*Fraimbois*, rédigée en patois de la région de Lunéville, en Meurthe-et-Moselle, à une petite distance de Nancy. Bien sûr, les spécialistes, les puristes ont fait la moue, davantage peut-être encore, dans les années récentes où une tentative d'écriture standardisée a été faite, mais qui n'avait plus rien de lisible pour les non-initiés, puisqu'elle privilégiait, pour les raisons scientifiques de rigueur que l'on comprend, le recours à la transcription phonétique, parfaite, certes, mais totalement hiéroglyphique.

Le texte en patois retenu ici, comme thème de réflexion sur l'intérêt d'une transcription «d'amateur» d'un écrit de ce genre, diffère de ce dont il vient d'être question. Si, là, il s'agit d'un texte composé «ex nihilo» ou d'après un récit directement retenu d'un témoin qui parle librement, et que le transcripateur reproduit fidèlement, ici il est question d'une traduction d'un texte français, lui-même traduit d'un texte latin ô combien solennel et vénérable, puisqu'il ne s'agit rien de moins que d'une lettre apostolique d'un pape, Pie IX, en 1854, touchant au dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, les deux traductions - de latin en français d'abord, du français ensuite en patois - étant faites de surcroît par un prêtre l'abbé Guillaume.

Ladite «*Lettre apostolique de Notre Saint-Père le Pape Pie IX, touchant la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge traduite en patois du pays de Toul, par M. l'abbé Guillaume, chanoine de Nancy, Aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, etc. . .*» paraît à Nancy, imprimerie de A. Lepage, en 1865. Elle comporte 48 pages, format 22,5 x 14. La traduction représente un exercice de haute voltige : à faire passer un texte original dogmatique en latin, dont la moindre expression mal traduite peut confiner à l'hérésie, en langage «vulgaire», sensé être celui d'une population peu habituée, c'est le moins qu'on puisse dire, aux subtilités de la théologie, basée en un endroit bien déterminé d'une région ciblée, à une date non moins clairement affirmée.

Et cependant le résultat est là ; la tentative a été conduite à son terme. Pour l'abbé Guillaume, bon latiniste et érudit, nullement dialectologue, peu informé comme on pouvait l'être dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, où l'on va commencer à s'intéresser à la question des parlers locaux, dénommés «patois» à connotation péjorative, il s'agissait, avant de »traduire », de s'initier à la «langue d'arrivée», à la fois à sa phonétique, à sa morphologie et à sa syntaxe.

L'abbé Guillaume, après avoir choisi ses témoins -à «Pagney-derrière-Barine, situé à quatre kilomètres au Nord-Ouest de Toul», en la personne des parents de l'abbé Raison, son confrère- eux-mêmes bilingues n'ayant jamais quitté la localité, mais «ayant longtemps vécu avec leurs aïeux décédés plus qu'octogénaires et conservé avec un respect religieux les coutumes et les traditions de famille», devenu enquêteur, va «apprendre» d'abord le système linguistique

de témoins porteurs d'une langue dont on peut dire qu'elle est représentative d'un état pluriséculaire, ce qui la fonde scientifiquement, et à partir de ce fonds assimilé en faire l'application pratique à sa traduction. L'entreprise n'était pas mince, il en a conscience : « Grâce [à ces témoins], à leur concours empressé, nous avons pu minuter notre traduction patoise comme elle l'eût été, il y a un siècle et davantage, par le plus expérimenté villageois de la commune ». Il reste à examiner - à partir d'un extrait de quelques lignes choisi comme représentatif de l'ensemble - comment et dans quelles conditions notre dialectologue improvisé et véritablement autodidacte a fait œuvre digne d'étude. On trouvera successivement ici :

1. le texte latin de la *Lettre apostolique* ;
2. la traduction en français (par l'abbé Guillaume lui-même ;
3. la traduction en patois de Pagny-derrière-Barine par le même ;
4. ma propre version « graphique » selon la tradition « étymologique » vulgarisée en Lorraine romane.

### 1. Le texte latin de la *Lettre apostolique*

Enimvero Prædecessores Nostri vehementer gloriati sunt Apostolica sua auctoritate festum Conceptionis in Romana Ecclesia instituere, ac proprio Officio, propriaque Missa, quibus prærogativa immunitatis ab hæreditaria labe manifestissime asserebatur, augere, honestare, et cultum jam institutum omni ope promovere, amplificare sive erogatis indulgentiis, sive facultate tributa civitatibus, provinciis, regnisque, ut Deiparam sub titulo Immaculatæ Conceptionis patronam sibi deligerent, sive comprobatis Sodalitatibus, Congregationibus, Religiosisque Familiis ad Immaculatæ Conceptionis honorem institutis, sive laudibus eorum pietati delatis qui monasteria, xenodochia, altaria, templa sub Immaculati Conceptus titulo erexerint, aut sacramenti religione interposita immaculatam Deiparæ Conceptionem strenue propugnare sponderint.

### 2. La traduction en français par l'abbé Guillaume

Nos prédécesseurs, en effet, se sont fait une gloire d'instituer de leur autorité apostolique la fête de la Conception dans l'Eglise Romaine, et d'en relever l'importance et la dignité par un office propre et par une messe propre, où la prérogative de la Vierge et son exemption de la tache héréditaire étaient affirmées avec une clarté manifeste. Quant au culte déjà institué, ils faisaient tous leurs efforts pour le répandre et le propager, soit en accordant des indulgences, soit en concédant aux villes, aux provinces, aux royaumes, la faculté de se choisir pour protectrice la Mère de Dieu, sous le titre de l'Immaculée Conception ; soit en approuvant les confréries, les congrégations et les instituts religieux établis

en l'honneur de l'Immaculée Conception ; soit en décernant des louanges à la piété de ceux qui auraient élevé, sous le titre de l'Immaculée Conception, des monastères, des hospices, des autels, des temples, ou qui s'engageraient par le lien sacré du serment à soutenir avec énergie la doctrine de la Conception Immaculée de la Mère de Dieu.

### 3. La traduction en patois par l'abbé Guillaume

Ç'ot pou celet que çaïx qu'ateint t'o d'vant nous ant meint tourtous lous houneurs, pass' que l'étaient los mâtes, à mott' dot' l'Eglise de Roume let fête de let Conception, avai in' mosse que n'ataum' to co, epeu dos vêpres et tourtou ce que p'lant dire los kerets do lous offices, pou qu' tout chacun saveuss' bi que let boune Virge n'ataum' coume tourtous los autes que faut bâtiéi ; pou qu'an ouyeuss' moïe, pou qu'an fayeuss' pu grand's et qu'allenss' pu lang los cérémounies qu'an fayaut to d'jet et d'Ios aurichi en lous d'nant dos indeulgences, so qu'an d'neuss' permission à los grandes villes, à los contrées, à los royaumes de panre pou lou sainte let mère de l'bon Diù, o let hoyant let *Conception Immaqueulée*, sò on éprouvant los confréries, los congrégations, los couvents élouverts pou l'honneur de l'*Immaqueulée Conception* ; sò o poutant bi hàut let religion de ceaüs que fereint dos couvents aussi bi que dos hopitaux, dos autels, dos moutis, qu'is diraint toujou de l'*Immaqueulée Conception* ; sò qu'is peurnenss' let résolution, et le jurant d'vant l'bon Diù, que s'battreint deuch qu'à sang pou défonde let *Conception Immaqueulée* d'let binheureauss' Virge, mère de l'bon Diù.

On notera, à titre d'exemple, les incohérences graphiques suivantes dans cette traduction :

*Imparfait indicatif*, 6<sup>ème</sup> personne :

...qu'ateint t'o d'vant nous  
et ...l'étaient los mâtes.

*Conditionnel*, 6<sup>ème</sup> personne :

... que fereint dos couvents ; ... que s'battreint  
... qu'is diraint toujou

La notation de la «particule» *to* qui est juste phonétiquement, mais que l'abbé Guillaume n'a pas comprise, et qu'il rend tantôt par : ...ateint *t'o* ; ... que n' ataum' *to* (co) et fayaut *to*.

Phonétiquement, ) peut se rendre effectivement soit par *l-ein*, ou par *-ain*, mais aussi beaucoup plus simplement par *-in* (ce que j'ai fait dans ma propre version). Morphologiquement parlant, *-ain* provient de *a-* nasale (sous l'ac-

cent), *-ein* de + nasale (sous l'accent). Une transcription à l'oreille n'est pas plus mauvaise que l'autre. Seul *in* se justifie. *In(s)*, imparfait 4<sup>e</sup> personne, vient bien de l'ancien français *-iens*. [Voir *câne*, chien, en lorrain *chin*. Pourquoi pas : \**chiaïn*, ou \**chieïn* ? La graphie *chien* a le grand mérite de la tradition. L'abbé Guillaume ne pouvait pas savoir ce que la philologie n'enseignait encore pas en 1865].

#### 4. Ma propre proposition de version graphique

Ç'ost pou celè que çaux qu'atint to d'avant nous ant mins tourtous lous hounneurs, pâç' que l'étint los mâtes, à motte dos l'Eglise de Roume lè fête de lè Conception, avo ine mosse que n'atô me to co, et peu dos vépes et tourtout ce que p'lant dire los Kerés dos lous offices, pou qu'tout chacun saveusse bi que lè bounne Virge n'atôt me coumme tourtous los autes que faut batiey ; pou qu'en ouyousse moy, pou qu'en fayeusse pus grands et qu'allinsse pus lang los cérémounies qu'en fayô to d'jè et d'los orichi en lou d'nant dos indeulgence, so qu'en d'neusse permission à los grandes villes, à los contrées, à los royaumes de penre pou lou sainte lè mère de l'Bon Diu, en lè hoyant lè *Conception Immaqueulée*, so en éprouvant los confréries, los congrégations, los couvents élovés pou l'honneur de l'*Immaqueulée Conception*, so en poutant bi haut lè religion de çaux que ferint dos couvents aussi bi que dos hopitaux, dos autels, dos moutis que dirint toujou de l'*Immaqueulée Conception*, so qu'i peurninsse lè résolution, en l'jurant d'avant l'Bon Diu, que s'battrint deuch qu'à sang pou défonde lè *Conception Immaqueulée* d'lè bin heurawse Virge, mère de l'Bon Diu.

Avant proposé, et écrit cette version graphique personnelle, j'en perçois les limites, et aussi sans doute quelques incohérences, voire un certain nombre d'options arbitraires. Cependant, on me concédera qu'elle a une lisibilité plus grande que la traduction de l'abbé Guillaume. Qu'on le veuille ou non, nous sommes habitués au système écrit français, que «l'orthographe», avec aussi quelquefois son «arbitraire», a imposé et que l'école a vulgarisé, pour le plus grand bien de tous. Avant de vouloir faire d'un « parler local » une langue de grande communication, il faut commencer par «inventer» un système transcritif clair, cohérent, et le faire admettre par tous. L'écrit reste un impératif incontournable, même - et surtout peut-être - au siècle des «internautes» qui jouent de l'oral à tout-va. Il est évident que chacun inventant son propre système, la lisibilité d'un texte transcrit selon ce principe ne peut que tendre vers son rejet. Mais un texte comme celui-ci, en l'état de sa rédaction, peut-il servir la cause de la dialectologie ? Je répondrai d'ores et déjà affirmativement, mais à condition d'être soi-même «dialectologue», et de savoir, scientifiquement, interpréter les graphies.

## I - La négation

La négation *ne, non* se suffit à elle seule. En français moderne, dans certaines séquences : *je n'ose, je ne saurais, à Dieu ne plaise, etc...* ; *viendras-tu ? – non*. Mais, cet adverbe «de négation» a en quelque sorte perdu son sens étymologique pour servir d'appui à la négation, qui devient ainsi composée : *ne pas, ne point, etc*. Le lorrain a privilégié *ne mie, ne me*, pas «une miette». L'abbé Guillaume n'a pas scindé le groupe, mais a soudé l'enclise *me* au verbe précédent : *n'ataum'* (2 fois), en marquant cependant l'élision de *e* par l'apostrophe. Il est évident qu'il faut - graphiquement - faire apparaître *m(e)* en position détachée. Mais, seule une réflexion morphologique peut l'expliquer. Les fameuses inscriptions de la Basilique de Sion, à première vue, ne sont ni plus claires ni plus cohérentes. Si en 1873, la première des inscriptions est : *ce name po tojo*, ce n'est pas pour toujours, qu'il faudrait écrire : *ce n' a(t) me...*, celle de 1920 : *ce n'ato me po tojo*, ce n'était pas pour toujours, est correcte, à la fois pour *n(e)* en position détachée, ainsi que pour *me* postposé. Les expressions adverbiales négatives, type *n'est-ce pas*, en lorrain, ne sont pas mieux perçues. En effet, *nèm, nàm*, etc., au singulier, *nemé, namé*, etc. au pluriel (interlocuteur(s) ou vouvoiement), ne sont pas perçus comme devant s'analyser *n'est m(e), n'a(t)m(e)* ; *ne m(ez), n'a(t) m(ez)*.

## II - L'imparfait de l'indicatif : (5 occurrences)

3<sup>ème</sup> personne :

<i>in' mosse que n'ataum' (to co)</i>	(= ...que n'atô me to co)
<i>let boune virge n'ataum</i>	(= n'atôt me)
<i>qu'an fayaut (to)</i>	(= fayôt [to])
- <i>ataum'</i> (= atô me)	= était (2 fois)
- <i>fayaut</i> (= fayôt)	= faisait

6<sup>ème</sup> personne :

<i>çaiïx qu'ateint (t'o) dvant nous</i>	(= qu'atint [to])
<i>pâss'que l'étaient...</i>	(= l'étaient)

-*Aut*, soit -ô, représente bien une désinence possible, en Lorraine romane, résultat de l'évolution de *fermé* (long latin), identique au système français. La chose est bien connue. L'évolution phonétique, pour la simplifier est la suivante, (graphiquement) *-ei, -oi, -ai(s)*.

A partir de *-oi* (12<sup>ème</sup> siècle) le lorrain, en vertu de son accentuation sur le premier élément, a donc *ô* long, indiqué par ^ l'accent circonflexe. Voir *ALLR*<sup>(1)</sup>, cartes n° 1052 à 1060. La désinence *-ô*, à la 3<sup>e</sup> personne du singulier, est bien la plus constante, sur l'ensemble du domaine, sauf *-è* (= *ait*) dans les Vosges, et *-oê*, à Metz, au nord et au sud de Metz, (= *eû*). Désinence valable pour tous les verbes de l'ensemble des conjugaisons.

- *Ateint* (= *atint*) = étaient

- *Ataint* (= *étint*) = *id.* ;

seule la désinence est prise en compte, indépendamment du radical qui peut être *-é-*, ou *-a-* (voir plus haut).

L'*ALLR*<sup>(1)</sup>, comme plus haut, indique que la désinence *in* est identique pour les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> personnes. Conformément à la même loi de l'accentuation en Lorraine sur la pénultième, *in* s'explique à partir de *-i-iens* (*iens*) [latin *e(b) àmus*] généralisé aux trois personnes du pluriel. Le français, par analogie avec la désinence *-ons* généralisée, est devenu : *-ions*. En maintenant 3 formes distinctes donc : *-iens*, *-iez* [ebtis], *-oient* (aient) [é(b)ant].

La notation graphique de l'abbé Guillaume, «curieuse», est cependant bonne, à la fois au singulier et au pluriel, même si elle n'indique pas pour le singulier la valeur longue de *ô*.

Tableau	ancien français	lorrain (ici)	français
1.	-ois	-ô	-ais
2.	-ois	-ô	-ais
3.	-oit	-ô	-ait
4.	i-iens, -iens, -ions	-in(s)	-ions
5.	i-iez, -iez	-in(s)	-iez
6.	-oient	-in(t)	-aient = è

Plus intéressante est l'utilisation de la particule adverbiale *t'ô* (1 fois), *to* (2 fois), car il s'agit bien de cela, utilisée 3 fois, en position de postposition, atone par conséquent : (*ateint*) *t'ô*, (*ataum*) *to* (*co*), (*fayaut*) *to*, soit (*atint*) *to*, (*atôme*) *to*.

Nous avons affaire ici à ce que l'on a appelé «imparfait lorrain». *O*, (qui peut apparaître sans la forme *a*) représente l'adverbe de temps *or* (*hora*), plus connue sous la forme en ancien français *ore*, *ores*, en français moderne *alors*. Ladite forme, en position d'enclitique, pouvant s'ajouter au singulier comme au pluriel. «En général, on considère que c'est le *or* de l'ancien français dont l'*r* se serait amuï, et qui se serait soudé à un *z* ou à un *t* de liaison. Ce qui est étonnant, c'est que le *m* de négation s'intercale entre la désinence proprement

dite et la particule...» (J. Richard, «Les imparfaits lorrains», *Les dialectes romans de France*, CNRS, 1975, p. 458). Ce qui ramènerait les occurrences aux deux types : *-zo*, ou *-to* ; c'est *to* que l'on trouve dans le texte de l'abbé Guillaume. Effectivement, l'abbé a bien entendu les emplois d'imparfait doubles ; en a-t-il décelé les variations de sens qui y étaient attachées ? Il note, dans l'avant-propos de sa traduction, que «pour exprimer l'imparfait du verbe *être* à la troisième personne du pluriel, on dit à Pagney : *l'étaient to*, à Francheville : *l'étaient zo* (à quelques kilomètres au nord) ; ailleurs on dit *l'étaient ta*, et dans un autre endroit *l'étaient za*. Il a bien entendu, mais il n'a pas saisi, et pour cause, comment on pouvait tenter d'écrire ce *-to*. *To* si l'on veut, mais pas *t'o*. La question n'est pas simple. L'emploi est mort généralement sur l'ensemble du domaine, à l'exception des aires du Centre, de l'Est et du Sud-Est (voir *ALLR*<sup>(1)</sup>, carte 1060).

On notera que la règle d'emploi énoncée dans le cas d'un imparfait précédé de la négation est bien appliquée ici, qui dit que le *m* de négation s'intercale entre la désinence proprement dite et l'enclitique *or* : *n'ataum' to co* = *n'atô me to co*, elle [la messe] n'était pas encore.

*-Or (-to)* introduit un moment ponctuel à l'intérieur d'un ensemble marquant la durée. Autrement dit, *-to*, qui n'est plus perçu comme un adverbe, fonctionne bien comme tel. Le type de phrase où il apparaît doit - en principe - être traduit par : « la chose était alors en train de se faire, à un moment précis à l'intérieur d'un état qui durait ». Le texte de l'abbé Guillaume paraît à ce sujet particulièrement significatif.

1. [*Ç'ot pou celet que çaiux*] *qu'ateint t'o d'vant nous* [*ant meint... lous houneurs*], c'est pour cette raison-là que ceux qui **alors** (par leur âge) nous précédaient... La chaîne du temps s'arrête pour y placer la date de 1854 à laquelle se situe la lettre apostolique qui crée la célébration de la fête de l'Immaculée Conception de Marie.

2. La même chose pour : [*çaiux qu'ateint t'o d'vant nous ant meint... lous houneurs... à mott' dot' l'Eglise de Roume... avai in' mosse que*] *n'ataum' to co*, nos prédécesseurs ont créé une messe qui n'existait **encore pas** (en 1854).

3. Même valeur pour : [...*et qu'allens' pu lang los cérémounies*] *qu'an fayaut to d'jet*, nos prédécesseurs, quant au culte qui existait déjà, ont **alors** créé une messe spéciale supplémentaire (en 1854).

Par contre, cette valeur «accidentelle» n'apparaît pas dans les deux autres occurrences de l'imparfait non marqué par *-to*, dans le texte présentement étudié.

...[caïx qu'ateint t'o d'avant nous ant meint... lous houneurs] pàss' que l'étaient les mâtes, nos prédécesseurs (ont agi ainsi et ils en avaient le droit) parce qu'ils étaient les maîtres, en vertu de leur «*Apostolica auctoritate*», qu'ils tiennent depuis la création de l'Eglise du Christ lui-même, à la suite des Apôtres. En quelque sorte, «de toute éternité», l'Eglise est ainsi faite. L'autorité du Pape est un fait indiscuté, doit l'être en tout cas. Le cadre général subsiste intangible.

...[pou qu' tout chacun saveuss' bi que let boune Viarge n'ataum' coume tourtous los autes...], pour que tout chacun sache bien que la bonne Vièrge n'était pas comme tous les autres... Là aussi nous touchons à la vérité de la Tradition constante dans l'Eglise, pour qui la mère de Jésus, de Dieu par conséquent, ne pouvait qu'être «*intacta*», non touchée par le péché originel qui est le lot de tous les hommes. Ce n'est pas la lettre apostolique de 1854 qui va instituer ce dogme de l'Immaculée Conception. La Lettre de Pie IX ne fait que créer une fête particulière pour solenniser un «dogme» qui fait partie de l'essence même de la doctrine de l'Eglise catholique, et qui existe, par conséquent, depuis toujours, voulue par Dieu qui est éternel. La grammaire, en Lorraine, pourrait-on dire, vient au secours du dogme, en tout cas contribue d'une façon évidente à son rappel. L'utilisation de la particule postposée *-to* eût été une marque «schismatique» ! Qui l'eût cru ?

*Nota bene* : Le conditionnel n'est pas concerné par ce phénomène strictement réservé à l'imparfait de l'indicatif, de plus résolument «imparfait lorrain».

### III. Lexique : *Eglise / moutier* [*mouti(s)*]

L'abbé Guillaume distingue autrement que par l'utilisation de la majuscule et de la minuscule l'*Eglise*, l'institution, la Sainte Eglise Romaine, et l'*église*, le bâtiment où se rassemblent les fidèles pour l'assistance aux offices et pour la prière. Ce faisant, il ne fait qu'utiliser le double registre à sa disposition, mais de façon fort pertinente : d'une part, *église*, soit grec *ecclesia*, et *moutier* [patois *mouti(s)*], grec *monasteriu*, devenu en bas-latin *\*monisteriu*. Il «joue» même subtilement avec trois formes lexicales proches, mais cependant différentes par le sens, les deux susdites, et *templa* latin (dans le texte) : *Eglise* (de Roume), *couvents*, traduisant *monasteria*, au sens effectivement de *monastère*, établissement où vivent des moines hors du monde, et *mouti*, forme phonétique en Lorrain de *\*monisteriu*. Sa traduction est sous cet angle parfaite, et révèle de sa part une intelligence remarquable de l'état de langue de cette partie du Toulois au milieu du dix-neuvième siècle. La forme française *église* a définitivement éliminé *moutier* au sens de bâtiment, et à l'époque à laquelle l'abbé Guillaume fait son enquête aux fins que l'on sait, seul le patoisant monolingue, sans aucun doute, connaît et utilise *moutier* ; le témoin -bilingue- a recours aux deux, à

*église*, qui appartient au registre français, et à *moutier*, (*mouti*) dont il sait qu'il est du registre patois. S'il utilise ici *mouti*, c'est consciemment. Le témoin monolingue francisant, quant à lui, ne connaît que *église*.

Ce que révèle ce texte de l'abbé Guillaume est conforme à ce que les enquêteurs de l'*ALLR*<sup>(1)</sup> ont relevé sur le terrain à partir de 1960-1970, soit cent ans approximativement après l'enquête dont il est fait question ici. En effet, la carte (*l'église* (980) fait apparaître sur le domaine linguistique deux aires compactes. À l'Ouest, la Meuse dans son entier, le nord de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle : *église*, (le bâtiment), ainsi qu'une mince frange-ouest des Vosges (Vôge) et Bassigny ; tout le reste, sauf au point 47 en Meurthe-et-Moselle, à Mamey, à vingt-cinq kilomètres au Nord de Pagny où le témoin madame Michel, 78 ans -en 1969- a donné *mouti* des variantes de *moti*. On notera pour la petite histoire qu'au point 63, Tranqueville-Graux, dans les Vosges, Neufchâteau, canton de Coussey, à moins de trente kilomètres au Sud de Pagny-derrière-Barine, les témoins, Victor Poirel, 77 ans, et Marcel Pernod, 79 ans -en 1972- cultivateurs tous les deux, pour *église*, ont répondu *mouti*, (la forme précisément recueillie par l'abbé Guillaume), avec syllabe initiale *ou-*. Le reste : Vosges, Meurthe-et-Moselle, Moselle, vallée d'Alsace ne connaissant pour cette syllabe initiale que *o-*.

La «traduction en lorrain» de l'abbé Guillaume constituait une vraie gageure. Il l'avait entreprise à la demande de Monseigneur Lavigerie, futur cardinal d'Alger, qui à la veille de sa nomination au siège épiscopal de Nancy-Toul, lui avait demandé de bien vouloir, afin de l'insérer dans une «collection polyglotte» offerte au Vatican à Pie IX, lui traduire ladite lettre apostolique de 1854. Si l'abbé l'a faite, au nom de l'Académie de Stanislas, dont il faisait partie, le sujet lui-même ne pouvait pas déplaire au prêtre. Sujet difficile et risqué, mais le résultat «sur le papier» méritait au moins d'être examiné. Nous resterons sans doute les seuls à l'avoir fait.

Faire passer en patois un texte aussi «pointu» que celui-ci, tout en nuances d'ordre doctrinal et théologique, était voué d'avance à l'échec. La pauvreté du vocabulaire utilisé qui obligeait à recourir nécessairement aux périphrases plus ou moins heureuses pour tenter de rendre au plus près possible un texte abstrait par un vocabulaire concret, ne pouvait pas ne pas déboucher sur une prose largement incompréhensible. C'était un exercice d'école curieux ; à ce seul titre il fallait en aborder l'approche. Plus que le lexique, c'est la grammaire au niveau du discours, qui mérite attention. L'abbé Guillaume, par les quelques points étudiés, décrit un état de langue que nos propres enquêtes, faites un siècle après lui, ont confirmé. En particulier l'emploi judicieux du double imparfait -spécificité lorraine- a été parfaitement relevé. Ce qui, en soi, n'est

pas mince. Pour le reste, même si notre propre étude s'est ramenée ici à peu de choses, à vrai dire à peu près uniquement à un vrai lotharingisme d'ordre syntaxique, notre bilan n'a pas été inintéressant. En ce sens, l'étude du discours, pour ce qui est de l'« imparfait lorrain », sous la plume de l'abbé Guillaume, est on ne peut plus pertinente. La preuve est aussi administrée que tout texte, même « traduit » en patois, n'est pas à éliminer d'emblée, et que, même rédigé avec autant de maladresses apparentes que celles dont chacun a pu se rendre compte, il peut livrer au dialectologue quelques beaux et bons grains mélangés à la plus encombrante des pailles. Celui qui aborde la « science du langage », au sens où nous l'entendons, peut et doit faire feu de tout bois, à condition d'être « averti » en la matière.



## Discussion

Claude Kevers-Pascalis indique que la construction de phrases en patois wallon est très proche du français, ainsi que certains mots : « *As veyou l'toré ? Ah, qu'il est bê !* » Ou, en français : « *As-tu vu le taureau ? Ah, qu'il est beau !* »

« *Vò vindré beur eun gotte ?* » Ou, en français : « *Vous viendrez boire une goutte ?* »

Henri Claude remercie l'orateur. Un certain nombre de mots posent problèmes, comme *royaume*, *monastère* ou *grande ville*. Henri Claude se demande si ces mots n'ont pas des équivalents en patois.

Jean Lanher estime que ce n'est pas certain. *Royaume* se dit par une périphrase. *Ceux qui étaient devant nous* ... Les patois des différents villages ne sont pas capables de manier des abstractions.

Gilles Curien s'interroge sur certains points communs qui pourraient exister entre le patois du Toulinois et le patois des Hautes Vosges. Dans les Hautes Vosges, le substantif n'est pas le même suivant que l'article est défini ou indéfini. On dit par exemple : « *hgline* », c'est-à-dire « *une poule* » et « *la z'line* ».

Jean Lanher indique que le mot « *hline* » vient du latin « *gallina* ». Cette double prononciation pourrait venir de quelqu'un qui vient d'ailleurs. Ch est très difficile à prononcer. Il se traduit par « *x* » dans le patois du Toulinois ou nancéien. Par exemple, on dit « *Laxou* » et non « *Lachou* ». C'est la même chose avec « *Don Quichotte ou Forbach* ».

Gilles Curien indique que, dans les Vosges, le printemps se dit «*hhi fû*», soit sortir dehors.

Jean Lanher estime que les Vosgiens sont conservateurs et que leurs patois sont retardataires pour le bonheur des linguistes. Lors des grandes enquêtes effectuées il y a plusieurs années, Monsieur Mougel, maire de La Bresse, s'est exprimé en Bresseau. Personne n'a pu le comprendre.

Le Père Jacques Bombardier fait trois remarques :

Il y a un décalage de onze ans entre la publication du texte pontifical et sa traduction en patois du Toulouais.

Dans l'une des salles du musée du Vatican, celle de l'Immaculée Conception, il y a un meuble immense avec toutes les traductions de la lettre apostolique de Pie IX.

Jean Lanher précise que la traduction lorraine est bien dans ce meuble.

Une troisième remarque du Père Bombardier concerne les termes d'*immaculée conception* qui sont conservés et donc non traduits dans le texte de Pagny-derrière-Barine. Lorsque la Vierge Marie s'adresse à Bernadette en patois du Béarn, il n'y a pas non plus de traduction des termes *immaculée conception*.

La langue hébraïque ne possède pas non plus de mots abstraits. Elle ne peut, par exemple, exprimer le mot désir. Par contre, le grecque en a créé beaucoup.

Jean Lanher a fait la liste des périphrases de ce texte de Pagny-derrière-Barine. En Lorraine, il n'y a pas de prêtres. Ce sont des «*curés*».

Dans le texte de Pie IX, la vierge est «*virgo intacta*», c'est-à-dire qui n'a pas été touchée par la faute originelle.

Jacques Delivré s'interroge à propos du mot «*illos*». Il correspond à «*illos*» (démonstratif) «*mesericordes*» ...

Jean Lanher précise que *illos* a bien valeur de démonstratif. Le a une valeur indicative ou partiellement démonstrative. C'est le cas lorsque les prénoms lorrains sont précédés de l'article «*le*». L'individu ainsi nommé est localisé.

Michel Hachet évoque le problème du mot «*église*» utilisé en tant que bâtiment. Les paroisses sont apparues très tard en Lorraine. Les structures initiales étaient basées sur les «*latifundiae*». C'étaient des grandes propriétés où il y avait un lieu de culte. Ce sont des moines appartenant le plus souvent à un ordre dérivé des Pères du désert qui assuraient le culte. Ils l'assuraient dans un lieu

appelé «*monasterium*», autrement dit l'ancêtre de l'église. Jusqu'au dix-huitième siècle, les curés sont nommés par les seigneurs, autrement dit par les héritiers des propriétaires de latifundiae.

Jean Lanher précise que les Lorrains sont les seuls à avoir conservé le vocable «*Moutier*».

Jean-Claude Bonnefont indique qu'en allemand «*Münster*» veut dire «*cathédrale*».

Jean Lanher rappelle qu'en 1867, l'Académie de Stanislas a été à l'origine d'une grande enquête sur les patois dans les départements lorrains par le canal des inspections académiques. Il a fallu près de cent années de travail pour découvrir la vraie réalité des patois.

Edmond Thiébault demande la raison du choix de Pagny-derrière-Barine par l'Abbé Guillaume.

Jean Lanher indique que l'Abbé Guillaume a choisi Pagny-derrière-Barine pour deux raisons. Il pouvait être aidé sur place par un confrère. D'autre part, pour étudier un patois d'origine rural, il ne faut pas qu'il soit contaminé. C'est la raison pour laquelle l'Abbé Guillaume a choisi un endroit isolé.

Christiane Dupuy-Stutzmann remercie l'orateur et fait part d'une anecdote à l'assemblée. Enfant, lorsqu'elle allait en vacances dans les Vosges, pour ne pas que les enfants comprennent les conversations, sa grand-mère et sa marraine parlaient en patois lorrain. Bien que n'ayant jamais demandé le sens des mots aux adultes, les enfants comprenaient très rapidement tout.

Jean Lanher précise que ce n'est pas la compréhension qui est difficile, mais la transcription. Certains sons sont en effet complètement différents en patois et en français. Par exemple, peu de gens savent que *me* est une négation comme dans «*C'name po tojo*». L'étude des patois permet de se plonger dans une parfaite latinité. Dans les Hautes-Vosges, l'imparfait est encore «*eram, eras, erat*».

Marion Créhange s'interroge sur le sens de l'imparfait.

Jean Lanher précise que l'imparfait indique un état qui dure. L'adjonction de «*to*» introduit l'instant où cet état cesse. Les patois régionaux ont des nuances que le français n'a plus. Le français a taillé dans cette exubérance.

Dans sa famille, Jean Lanher entend encore des expressions comme : «*l'Antoine sont venus dimanche*» ou «*l'Antoine ont été venus dimanche*», ce qui veut dire : «*Antoine et sa famille sont venus dimanche*». A Metz, on dit «*on font*». «*On*» est en effet collectif et entraîne le pluriel. De même, on dit encore : la plupart sont venus.

Michel Vicq demande, sur un ton humoristique, et après cette leçon d'une telle richesse, comment seront notées les copies des « étudiants » qui ont suivi le cours et pris des notes (rires).

Jean Lanher répond qu'il fera preuve d'indulgence (rires).



### Notes

- [1] *ALLR : Atlas Linguistique et Ethnographique de la Lorraine Romane*, 4 tomes, éd. CNRS, 1979-1988.